

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
7 octobre 2014

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 7 octobre 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
7 octobre 2014

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 7 octobre 2014

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Formation pour la directrice générale
 - 6.3 Formation pour l'adjointe administrative
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Contrat pour les accotements route Fournier
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 8.1 Entente avec le Ministère des ressources naturelles pour le projet de borne de recharge
- 9 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 9.1 Approbation des états financiers 2013 de l'OMH de Lyster
- 10 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
 - 10.1 Adoption du rapport de la consultation publique pour le projet de Ferme la Ronchonnerie
 - 10.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ
 - 10.3 Demande de la CDEL
 - 10.4 Offre d'achat d'une parcelle de terrain dans la rue des Bouleaux
 - 10.5 Adoption du premier projet de règlement 322 modifiant le règlement de zonage 124
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 11.1 Achat de caisses de son
 - 11.2 Achat d'un nouveau tapis roulant
 - 11.3 Achat d'estrades
 - 11.4 Surveillant pour le Centre des loisirs
 - 11.5 Demande de commandite de l'école Bon-Pasteur
- 12 *CORRESPONDANCE*
 - 12.1 Invitation au Salon du loisir municipal
- 13 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 14 *VARIA*
 - 14.1 Commandite pour la partie de cartes du Cercle de Fermières
 - 14.2 Comité pour le 50^e anniversaire des Chevaliers de Colomb
 - 14.3 Pont payant pour le projet parc-école
 - 14.4 Invitation pour le parcours «Terreur sur Lyster»
 - 14.5 Demande de Patrick Fillion
 - 14.6 Invitation des Chevaliers de Colomb
- 15 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



16 LEVEE DE LA SEANCE

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

203-10-2014
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

204-10-2014
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

205-10-2014
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12247 à 12310	311 104.78 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	46 630.81 \$
Grand total des paiements	357 735.59 \$

ADOPTÉE

206-10-2014
Formation pour la directrice générale

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la formation «Gestion des conflits» à Victoriaville. La somme requise de 175\$ avant taxes sera puisée au poste (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste (02 13000 310).

ADOPTÉE

207-10-2014
Formation pour l'adjointe administrative

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion à la COMBEQ pour l'adjointe administrative Nathalie Lizotte. Le coût d'adhésion de 190\$ plus taxes sera puisé au poste Cotisations, congrès (02 61000 494).

QUE le conseil municipal autorise l'adjointe administrative à participer à la formation «Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme» offert par la FQM et COMBEQ devant se tenir à St-Agapit les 26 et 27 novembre prochain. Les frais sont de 473\$ plus taxes pour l'inscription. Cette dépense sera puisée au poste Formation (02 61000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste Frais de déplacement (02 61000 310).

ADOPTÉE

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



208-10-2014

Contrat pour les accotements route Fournier

ATTENDU la résolution 190-09-2014 ;

ATTENDU les soumissions sur invitation demandées à Pavage Lagacé et Frères et EMP inc. pour faire les accotements de la Route Fournier en asphalte ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Pavage Lagacé et Frères.

ADOPTÉE

209-10-2014

Entente avec le Ministère des ressources naturelles pour le projet de borne de recharge

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster se joint au projet de bornes de recharge pour véhicules électriques de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'implantation d'une borne de recharge alimentée par le Circuit électrique d'Hydro-Québec dans chacune des municipalités participantes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster souhaite offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster accepte l'«Entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques» Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzy Côté, à agir à titre de représentant de la municipalité et a l'autorité complète pour agir pour et au nom de la Municipalité relativement à toute question découlant de l'entente.

ADOPTÉE

210-10-2014

Approbation des états financiers 2013 de l'OMH de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2013 de l'OMH de Lyster vérifiés par la SHQ et indiquant un déficit à répartir pour la municipalité de 2 386\$.

ADOPTÉE

Le conseiller David Boissonneault mentionne son intérêt dans le point le suivant et se retire de la table et des délibérations.

211-10-2014

Adoption du rapport de la consultation publique pour le projet de Ferme La Ronchonnerie

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le rapport de la consultation publique tenue le 15 septembre 2014 concernant le projet d'élevage porcin de la Ferme La Ronchonnerie et qu'aucune des conditions prévues à l'article 165.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne sera exigées lors de la délivrance du permis.

ADOPTÉE

212-10-2014

Demande d'autorisation à la CPTAQ

ATTENDU QUE la demanderesse Mme Hélène Bilodeau désire acquérir la demie indivise des lots et parties de lots pour lesquels elle est déjà copropriétaire indivis de l'autre demie indivise de ces mêmes lots et parties de lots, soit une partie du lot 20, le lot 21 et une partie du lot 22, du rang 9, du cadastre du Canton de Nelson dans la municipalité de Lyster ;

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ATTENDU QUE la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

213-10-2014
Demande de la
CDEL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 3 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

214-10-2014
Offre d'achat
d'une parcelle de
terrain dans la
rue des Bouleaux

ATTENDU QUE le demandeur Monsieur Maurice Dubois désire acquérir d'une partie du lot 15D-2 soit une superficie d'environ 2 520 pi² qui est située face à sa propriété du 2835 rue des Bouleaux ;

ATTENDU les antécédents de prix de vente établis récemment dans ce secteur ;

ATTENDU QUE le demandeur a refusé d'acheter le terrain au prix que la municipalité lui a proposé, soit 0.50\$/pi² ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal prend la décision ferme de ne pas vendre au demandeur en deçà de 0.50\$/pi².

ADOPTÉE

215-10-2014
Adoption du premier projet de règlement 322 modifiant le règlement de zonage 124

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 322 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de «Règlement numéro 322 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter un usage dans la zone 14AD».

ADOPTÉE

216-10-2014
Achat de caisses de son

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux caisses de son pour les loisirs chez Max Musique. La somme requise de 918\$ avant taxes sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

ADOPTÉE

217-10-2014
Achat d'un nouveau tapis roulant

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau tapis roulant pour le Gymlyst chez Club Piscine. La somme requise de 1 899\$ avant taxes sera puisée au poste Ent. rép. appareils Gymlyst (02 70195 526).

ADOPTÉE

218-10-2014
Achat d'estrades

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux estrades en aluminium chez Groupe Sports-Inter pour le Centre des loisirs. La somme requise de 4 831.98\$ avant taxes sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

ADOPTÉE

219-10-2014
Surveillant pour le Centre des loisirs

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Luc St-Martin comme surveillant au Centre des loisirs ;

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



220-10-2014
Demande de
commandite de
l'école Bon-
Pasteur

ATTENDU la demande de commandite de Mme Julie Faucher, professeur à l'école Bon-Pasteur, pour utiliser sans frais la Surface Desjardins et le gymnase, les mardis 4, 11, 18 et 25 novembre de 12h15 à 13h30 afin de faire bouger les élèves qui désirent jouer au hockey ou faire du zumba ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tenue des activités sans frais de location.

ADOPTÉE

Période de
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

221-10-2014
Commandite
pour la partie de
cartes du Cercle
de Fermières

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal offre deux abonnements d'un mois au Gymlyst au Cercle de Fermières de Lyster dans le cadre de sa partie de cartes annuelle qui aura lieu le 1^{er} novembre prochain.

ADOPTÉE

222-10-2014
Comité pour le
50^e anniversaire
des Chevaliers
de Colomb

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Benoit Jalbert comme représentant de la municipalité pour participer au comité du 50^e anniversaire des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE

223-10-2014
Pont payant pour
le projet parc-
école

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise que le Comité du parc-école tienne une activité «Pont payant» au coin des rue Bécancour et Laurier lors de la journée des ventes de garage qui se tiendra en mai prochain.

ADOPTÉE

224-10-2014
Invitation pour le
parcours
«Terreur sur
Lyster»

ATTENDU que Madame Stéphanie Masson a invité les membres du conseil municipal à participer à son événement de parcours de peur qui se tiendra à la fin d'octobre ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 100\$ comme contribution. La somme sera puisée au poste Dons, commandite, promotions (02 70290 999).

ADOPTÉE

225-10-2014
Demande de
Patrick Fillion

ATTENDU la demande de Monsieur Patrick Fillion afin de réserver la Surface Desjardins ainsi qu'une ou deux chambres des joueurs, les samedis matin pour la saison 2014-2015, afin d'exercer les jeunes de 5 à 8 ans qui savent déjà patiner ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'activité sans frais de location.

ADOPTÉE

226-10-2014
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

227-10-2014
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 7^e jour d'octobre 2014.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière